



Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette

5 chemin du Village, Saint-Venant-de-Paquette (Québec), JOB 1S0

Téléphone : (819) 658-3660 Télécopieur : (819) 658-0985

stvenant@axion.ca

Saint-Venant-de-Paquette

Pour sa nature, pour son patrimoine

OBJET : Demande de documents

DATE : _____

PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

TITRE

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir copie du ou des document(s) suivant(s) :

En vertu de cette même loi, j'accepte de payer les frais exigibles tels que définis par la loi provinciale pour les DOCUMENTS DÉTENUS PAR LES ORGANISMES MUNICIPAUX.

9. Les frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal sont les suivants:

- a) 16,75 \$ pour un rapport d'événement ou d'accident;
- b) 4,15 \$ pour une copie du plan général des rues ou de tout autre plan;
- c) 0,49 \$ par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation;
- d) 0,41 \$ par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$;
- e) 3,35 \$ pour une copie du rapport financier;
- f) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants;
- g) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum;
- h) 0,41 \$ pour une page photocopiée d'un document autre que ceux qui sont énumérés aux paragraphes a à g;
- i) 4,15 \$ pour une page dactylographiée ou manuscrite.

D. 1856-87, a. 9; D. 1844-92, a. 3.

NOM DU DEMANDEUR

SIGNATURE

ADRESSE

TÉLÉPHONE

COURRIEL